



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement intra-académique 2025

Demande de bonification médicale

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2025

Demande de bonification médicale

Memo à destination des agents participant au mouvement

Qu'est-ce que la bonification médicale ?

Je peux soumettre une demande de bonification au médecin conseiller technique du recteur si mon conjoint/ ma conjointe ou moi-même sommes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cf. ci-dessous).

Je peux également faire une demande de bonification si l'un de mes enfants est un enfant à charge âgé de moins de 20 ans au 31 août 2025 en situation de handicap ou atteint d'une maladie grave, ou un enfant à charge est en situation de handicap et hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

La bonification est accordée après examen de mon dossier par le médecin conseiller technique du recteur.

Qu'est-ce qu'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

La liste des BOE est définie par la loi du 11 février 2005 :

- les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie (C.D.A) des personnes handicapées
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain
- les anciens militaires ou assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité
- les titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par la C.D.A, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés

Quels sont les points auxquels me donne droit la bonification médicale ?

Selon l'avis du médecin conseiller technique du recteur, la bonification portera sur tout ou partie de mes vœux.

Mes vœux	Les points
Vœux « Commune », « Groupement de communes », « Département » ou « Académie » non typés	1000 points (selon avis du médecin conseiller technique du recteur)
Vœu précis ou typé	Pas de point
Vœu « ZR »	Etude au cas par cas



La bonification médicale est cumulable avec la bonification liée à la mesure de carte scolaire, mais n'est pas cumulable avec la bonification de 100 points BOE (cf. point 3.3 de la note de service 2025).

Je souhaite obtenir un poste à Sin le Noble et je suis BOE, je bénéficie de la bonification médicale, délivrée par le médecin conseiller technique du recteur:

Exemple :

1-Commune de Sin le Noble	+ 1000 points
2-Clg Anatole France de Sin le Noble	+ 100 points (vœu précis non bonifié par le médecin conseiller technique du recteur)
3-Groupement de communes Douai typé collègue	+100 points (vœu précis non bonifié par le médecin conseiller technique du recteur)
4-Groupement de communes Douai	+ 1000 points

Quelle est la procédure à suivre pour bénéficier de la bonification médicale ?

Je dois compléter l'annexe 2 (cf. ci –après) et la transmettre par courrier avec les pièces justificatives, avant le 10 avril 2025 au médecin conseiller technique du recteur de l'académie de Lille, Rectorat de Lille - 144 rue de Bavay – BP 709 – 59033 LILLE CEDEX.

En parallèle de l'envoi du dossier au médecin conseiller technique du recteur, je dois obligatoirement saisir mes vœux de mutation sur le serveur SIAM entre le 27 mars 2025 et le 10 avril 2025.

Je serai informé(e) de l'attribution ou non de la bonification médicale lors de l'affichage des barèmes sur Iprof le 7 mai 2025.

Si j'ai déjà fait une demande de bonification médicale lors du mouvement inter-académique 2025 ou lors d'un précédent mouvement intra-académique, je dois déposer un nouveau dossier pour le mouvement intra-académique 2025, car ma situation fait l'objet d'une nouvelle étude par le médecin conseiller technique du recteur.

Annexe 2. Dossier de demande de bonification médicale formulée au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant

**Document à transmettre par courrier avec les pièces justificatives, au plus tard le 10 avril 2025 au Médecin conseiller technique du recteur de Lille,
Rectorat de Lille - 144 rue de Bavay – BP 709 – 59033 LILLE CEDEX.**

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Corps / grade :

Discipline :

Date de naissance :

Etablissement actuel ou de rattachement :

Date de début dans d'affectation actuelle :

Type de demande :

- Demande de bonification médicale formulée au titre du handicap de l'**agent**
- Demande de bonification médicale formulée au titre du handicap du **conjoint**
- Demande de bonification médicale formulée au titre du dossier médical de l'**enfant**

Pièces justificatives à fournir impérativement :

- Copie du justificatif BOE/RQTH en cours de validité pour l'agent et/ou le conjoint et/ou justificatif MDPH de l'enfant
- Une lettre explicitant les raisons détaillées et précises pour lesquelles la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée et comportant vos coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, numéros de téléphone, grade et discipline)
- Si elle est en votre possession la notification par la MDPH du besoin d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne, ou à défaut une attestation MDPH stipulant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.
- Toutes les pièces médicales que vous jugez utiles sous pli cacheté confidentiel
- La liste de vos vœux motivée au regard de la demande de bonification. Vous avez la possibilité de la faire parvenir ultérieurement à l'envoi du dossier médical, merci alors d'adresser un mail à l'adresse suivante ce.medprev@ac-lille.fr en précisant dans l'objet : MVT INTRA 2ND DEGRE 2025 - VŒUX



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement intra-académique 2025
Demande de bonification médicale

Seuls les dossiers **complets**, transmis par **courrier, au plus tard le 10 avril 2025** sont étudiés.
Vous ne devez pas transmettre de pièces médicales par courriel ou sur Colibris.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'apporter le plus de précisions possibles à votre dossier et sur la justification de vos vœux.

En parallèle de l'envoi du dossier, vous devez obligatoirement saisir vos vœux de mutation sur le serveur SIAM entre le 27 mars 2025 à 8 h et le 10 avril 2025 à 8h.

Fait à, le 2025

Signature de l'agent